SERVICE MOBILITE SAUVEGARDE

LIVRET D'ACCUEIL

SOMMAIRE

Bienvenue ..... **p. 3**

Présentation du Service Mobilité ..... **p. 4**

- **Organigramme** ..... **p. 8**
- **Fonctionnement** ..... **p. 9**

Enjeux et déroulement de la formation au permis de conduire ..... **p. 13**

L'évaluation de départ ..... **p. 16**

Nos formations ..... **p. 22**

- **Permis B** ..... **p. 22**
- **Permis AM option quadricycle léger** ..... **p. 28**
- **Atelier d'actualisation au code de la route (*à destination des séniors*)** ..... **p. 31**
- **Atelier de prévention** ..... **p. 33**

Vie pratique ..... **p. 36**

BIENVENUE

Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner tout au long de votre formation au sein de notre service mobilité. Ce service comprend une auto-école sociale et organise des actions de sensibilisation aux risques routiers.

Ce livret vous est destiné et vous sera utile pour comprendre nos missions, notre fonctionnement ainsi que notre organisation. Vous y trouverez les réponses à un certain nombre de vos questions.

N'hésitez pas à vous adresser directement à notre travailleur social, notre secrétaire ou à nos enseignants à la conduite pour obtenir des informations complémentaires.

Nous mettons tout en œuvre pour vous offrir les meilleures conditions d'apprentissage possible et pour vous accompagner dans la réalisation de votre projet, dans le respect de votre rythme d'apprentissage et de vos besoins.

Le respect mutuel, la bienveillance, l'entraide et la persévérance constituent les fondements de la réussite de la formation de chaque élève.

Nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous et une pleine réussite pour votre formation !

PRESENTATION DU SERVICE MOBILITÉ

L'association **Sauvegarde** est implantée sur le territoire lot-et-garonnais depuis 1936, elle se consacre à aider et à promouvoir les personnes fragilisées du fait de leur situation familiale, économique, physique, psychique ou sociale.

L'association Sauvegarde a pour objet de protéger, éduquer, accompagner, soigner, former et insérer toute personne, mineure ou majeure dans le respect de son identité, au travers d'actions, de services, d'établissements en rapport avec son objet.

La protection de la personne est un des enjeux central des actions de l'association Sauvegarde. Au cours de ces années, elle a acquis par ses activités plurielles et à travers ses différents services, une véritable expertise en matière de soutien, d'écoute, d'éducation, de soin, de prévention, d'accompagnement des enfants, des adolescents, des adultes et des familles. Le maintien et la protection des liens familiaux, l'insertion sociale et professionnelle, la défense des intérêts matériels et moraux des familles sont autant d'enjeux auxquels les professionnels de Sauvegarde s'attachent à répondre au quotidien.

Attachée aux principes fondamentaux de citoyenneté, de démocratie et de laïcité, l'association Sauvegarde place les valeurs de solidarité, d'équité, de responsabilité, de respect des personnes au cœur de ses actions.

Le **Service mobilité Sauvegarde** est un service transversal qui touche l'ensemble des publics de Sauvegarde et d'ailleurs. Nous sommes agréés comme établissement d'enseignement à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Le service Mobilité est constitué de 2 auto-écoles sociales et mène différentes actions et projets sur le département.

Où nous trouver ?

- **AGEN : Pôle administratif et auto-école**

  8 rue Rayssac – 47000 Agen
  Tél : 05.33.95.00.36
  Mail : mobilite@sauve-garde.fr
  N° Agrément : I 19 047 00010

- **VILLENEUVE SUR LOT : auto-école**

  21 B rue Contiège – 47300 Villeneuve sur Lot
  Tél : 05.33.95.00.36
  Mail : mobilite@sauve-garde.fr
  N° Agrément : I 20 047 00010

Site Web : https://www.sauvegarde47.fr/

@servicemobilitesauvegarde47

Notre public

Notre auto-école dispose d'un agrément spécifique et s'adresse **exclusivement** à des personnes qui relèvent soit des dispositifs d'insertion, soit de situation de marginalité ou de grandes difficultés sociales, soit d'une prise en charge au titre de l'aide sociale.

Notre mission

Ce service s'appuie sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter et/ou développer la mobilité des personnes en parcours d'insertion, dans les situations de la vie quotidienne, dans le contexte social comme professionnel.

Nos actions

- Développer la mobilité des personnes en parcours d'insertion, dans les situations de la vie quotidienne, dans le contexte social comme professionnel.
- Comprendre les enjeux liés à la mobilité (spatiale, psychologique, culturelle…).
- Accompagner à la mobilité citoyenne : optimiser ses déplacements habituels, prendre conscience de ses freins, sensibilisation à la pratique de déplacements nouveaux (co-voiturage, auto-partage…).
- Renforcer la confiance en soi pour s'approprier de nouveaux territoires.
- Prévenir et sensibiliser aux risques routiers.
- Enseigner le code de la route et la conduite aux élèves.

Nos formations et permis

- Formation **permis B** (boîte manuelle) : classique, AAC (conduite accompagnée) ou Conduite Supervisée.
- Formation **permis AM option quadricycle à moteur** (voiture sans permis).
- Perfectionnement conduite B ou AM.
- Ateliers de réactualisation au code de la route à destination des séniors.
- Ateliers de prévention aux risques routiers.

Notre approche, notre pédagogie

Notre approche est basée sur une pédagogie adaptée, en cohérence avec les capacités et le rythme d'apprentissage de chacun, et individualisée en fonction de vos points forts et de vos difficultés.

- Les apprentissages théoriques et ateliers spécifiques sont dispensés en groupe restreint et sont toujours encadrés par un enseignant de la conduite diplômé.
- Les premières leçons pratiques (découverte et prise en main du véhicule) sont dispensées sur notre piste privée et fermée à la circulation afin de vous garantir des conditions d'apprentissage optimales et sécurisantes.

Le service Mobilité s'appuie sur une méthode pédagogique regroupant les savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir :

- L'alternance des apports théoriques et pratiques à partir des expériences personnelles des participants.
- Les mises en situations réelles par des ateliers pratiques et animations
- La dynamique du groupe pour découvrir et s'approprier la mobilité citoyenne

ORGANIGRAMME

Vos interlocuteurs :

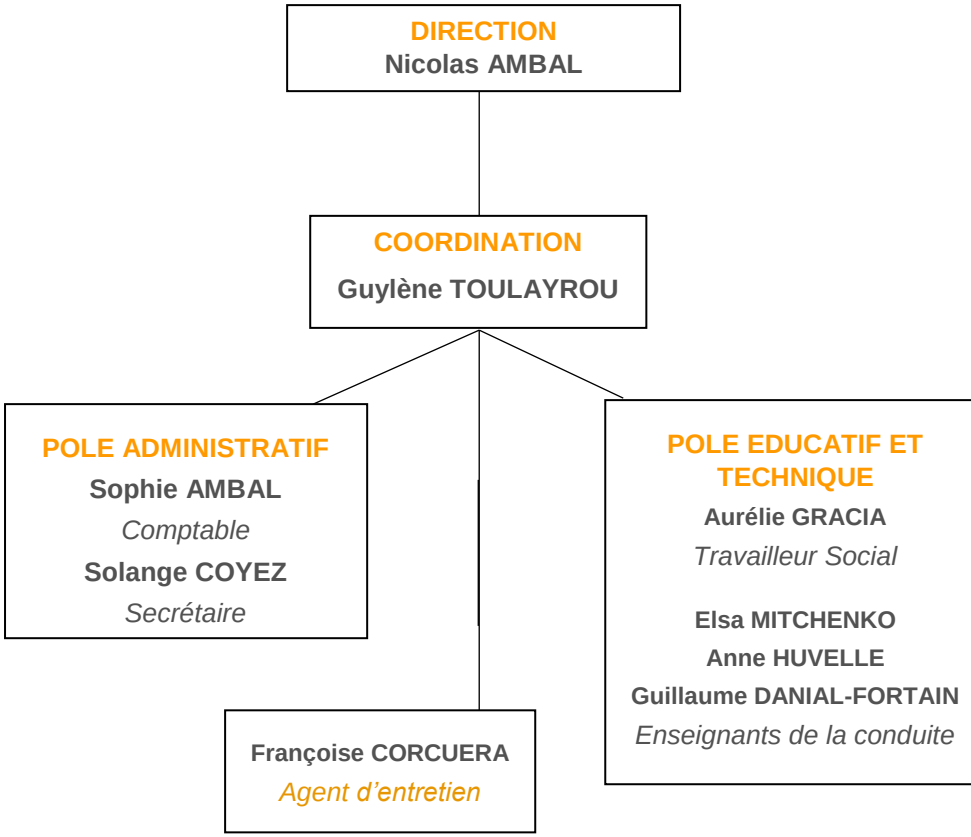

FONCTIONNEMENT

Notre auto-école ayant un agrément spécifique, **toute personne souhaitant s'inscrire chez nous doit être orientée par un service prescripteur conventionné** (plus d'information auprès du secrétariat).

Procédure d'inscription auto-école :

1. L'entretien de pré-admission

Réalisé sur rendez-vous avec un travailleur social de l'auto-école, le candidat et son prescripteur référent, cet entretien permet de :

- Vérifier si le candidat respecte les critères d'admissibilité liés à notre agrément.
- Faire un point sur la situation, les motivations et les attentes du candidat.
- Repérer les freins et/ou difficultés du candidat
- Réfléchir aux solutions de financement possibles selon la situation du candidat

2. L'évaluation de départ *(voir en page 16)*

Destinée à déterminer le nombre estimatif d'heures de cours de conduite pratique dont vous aurez besoin, cette évaluation obligatoire doit être faite **avant de signer le contrat** (et donc avant de commencer les cours théoriques). Elle permet d'évaluer les capacités d'apprentissage du candidat, afin d'avoir une idée du coût du permis. Le coût reste théorique et dépendra en définitive de la régularité et de l'investissement du candidat lors de l'apprentissage.

D'une durée d'1 heure, elle est réalisée en autonomie sur ordinateur et se déroule comme suit :

- Une partie théorique sous forme de questions (expérience de conduite, parcours scolaire, …)
- Une partie de mise en situation de conduite virtuelle (utilisation du véhicule : embrayage, freinage, boite de vitesse…).

Un retour détaillé (bilan) avec un professionnel de l'auto-école explique la détermination du nombre d'heures en fonction des capacités du candidat.

3. Devis et le contrat

Sur la base du résultat de l'évaluation de départ, un contrat et un devis nominatif sont établit pour chaque candidat. Le contrat est relu, et expliqué à chaque candidat avec le travailleur social. Les modalités de financement sont également définies et contractualisées à ce moment-là.
A l'issu de l'entretien avec le candidat, et une fois le premier paiement effectué, les fournitures pédagogiques sont remises au candidat (manuel du code de la route, livret de réponse, création d'un compte individuel de code en ligne…).

4. Inscription ANTS

L'ANTS est l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. Il s'agit d'un service administratif du gouvernement français, qui délivre notamment les passeports, cartes d'identité, cartes grises et les permis de conduire. Depuis novembre 2017, toutes les demandes concernant le permis de conduire doivent être effectuées en ligne sur le site de l'ANTS.

La demande de permis de conduire sur l'ANTS est précédée de la demande de numéro NEPH. Il s'agit d'un numéro attribué à chaque candidat, indispensable pour pouvoir s'inscrire aux examens du permis de conduire (code et pratique).

Afin de garantir le bon déroulé de votre formation, la secrétaire du service s'occupe de votre inscription sur ANTS. Pour cela, il est nécessaire de lui ramener dans les meilleurs délais, les documents nécessaires à l'inscription ANTS, à savoir :

- Un justificatif d'identité en cours de validité et celle de votre responsable légal si vous êtes mineur(e).
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois + attestation d'hébergement des parents ou de l'hébergeant, datée et signée (si nécessaire).
- Votre attestation de participation à la JAPD si vous avez entre 18 et 25 ans ou votre attestation de recensement si vous avez moins de 18 ans.
- Copie de l'ASSR 2 ou de l'ASR si vous avez moins de 21 ans
- 1 photo d'identité ou e-photo.
- La copie de votre permis (si possédez déjà un permis).

Horaires d'ouverture des auto-écoles

Agen : - **du mardi au vendredi : 9h - 13h et 14h - 19h**
- **le samedi : 9h - 12h et 13h - 18h**

Villeneuve sur Lot : - **le mardi de 14h à 19h**
- **le jeudi de 10h à 13h et de 14h à 16h**

Horaires des entrainements au code

Agen : - **Mardi et jeudi : 16h – 19h**
- **Mercredi et vendredi : 10h – 12h et 16h – 19h**
- **Samedi : 9h – 12h**

Villeneuve sur Lot : **Mardi et Vendredi de 17h à 19h**

Les entrainements au code se font toujours en présence d'un enseignant de la conduite.

Horaires des cours de code

Agen : **Mardi et jeudi : 10h - 12h**

Villeneuve sur Lot **: Jeudi et Samedi de 10h - 12h**

Les cours de code sont dispensés par un enseignant de la conduite et portent sur les thèmes du code de la route.

Des semaines « spéciales » sont organisées sur les périodes de vacances scolaires (hors été) mixant cours de code, ateliers et/ou animation spécifiques, voyage scolaire… Le planning est affiché au moins 15 jours à l'avance dans nos auto-écoles.

Planification des heures de conduite

Les cours de conduite se déroulent sur rendez-vous uniquement. Tout rendez-vous non décommandé au moins 24h à l'avance sera dû et facturé.
Les rendez-vous se prennent directement auprès de la secrétaire.

Inscription aux examens pratique et/ou théorique

Les examens théorique et pratique du permis de conduire sont organisés par la Direction Départementale des Territoires (DDT). Cette administration demande aux établissements d'enseignement de ne présenter que les candidats ayant de réelles chances de réussite. Pour cette raison, ne seront présentés à l'examen théorique que les candidats ayant réussi les examens blancs organisés par l'établissement. De même, pour être présenté à l'examen pratique du permis de conduire, indépendamment du nombre d'heures de formation, il faudra que les 4 compétences du livret d'apprentissage soient validées, et que l'examen blanc avec un formateur de l'établissement soit positif.

ENJEUX & DEROULEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante. Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Les enseignants de la conduite vous guideront et vous conseilleront. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

L’épreuve théorique générale (le code)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l’épreuve pratique.

L’examen pratique

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l’examen, l’épreuve vous est présentée individuellement par l’expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier,
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ 5 minutes,
- réaliser 2 manœuvres différentes, 1 freinage pour un arrêt de précision et 1 manœuvre en marche arrière,
- procéder à la vérification d’un élément technique à l’intérieur ou à l’extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours,
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s’appliquant aux élèves conducteurs,
- adapter votre conduite dans un souci d’économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre,
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L’évaluation réalisée par l’expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d’évaluation. Le Certificat d’Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable. En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l’ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

L'EVALUATION DE DEPART

Procédure d'évaluation

- Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes d'une durée de 45 minutes à 1 heure. Ce n'est pas un acte de formation.
- Le test précède la formation et la signature du contrat de formation.
- Les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même (par exemple lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision) ;
- Il n'y a pas de «pièges» dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée.
- Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type du code, mais comment je perçois cette situation.
- Les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvement avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code.

Les catégories de compétences évaluées

- Les capacités et connaissances sensori-motrices
- Les capacités de compréhension et de traitement
- Les aspects émotionnels et affectifs
- Les facteurs de volonté

- Les capacités de perception, d'analyse et de décision
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail.

Le test se divise en 2 parties :

- le questionnaire,
- l'analyse des capacités cognitives en situation, sur support photos et vidéos.

Le questionnaire

Seules les questions présentées ci-dessous font l'objet d'attribution de points. Les autres relèvent de l'information simple à destination de l'établissement et des enseignants.

1- Capacités de transfert et connaissance sensori-motrices

Questions	Critères évalués
a.Habiletés	
Possession de permis autre que le B ou permis B annulé	Compétences de conduite et de gestion de situations de circulation.
Utilisation d'engins à moteur autre que la voiture	Compétences techniques et situationnelles

b. Connaissances de procédures	
Connaissances des procédures pour démarrer, s'arrêter, changer de vitesse	Compétences techniques et situationnelles

2- Capacités de compréhension et de traitement

Questions	Critères évalués
a. Compréhension et mémoire à long terme	
b. Compréhension des situations	
Utilisation d'un deux-roues motorisé, passager avant d'une voiture	Capacités de perception d'indices. Compréhension de situations de circulation.
c. Connaissance de procédures de sécurité	
Connaissance des règles de sécurité dans une situation de conduite (passage d'une intersection)	Connaissance d'une règle de sécurité
d. Auto-évaluation	
Auto-évaluation sur les procédures pour démarrer, s'arrêter, changer de vitesse	Capacité à s'auto-évaluer sur des procédures de conduite.

3- Aspects émotionnels et affectifs

Questions	Critères évalués
a. Intérêt pour la conduite et l'apprentissage	
Intérêt et attirance pour la conduite	Apprentissage facilité par l'intérêt pour la conduite

b. Plaisir de conduire et d'apprendre à conduire	
Plaisir à apprendre	Apprentissage facilité par une émotion positive à l'égard de l'apprentissage et de la conduite.
Attirance pour la conduite	Emotion positive et valorisation
Peur de conduire	Apprentissage facilité s'il n'y a pas de sensation de peur.

c. Réaction à l'échec	
En situation d'apprentissage, quelle est la réaction face à l'échec ?	▪ Etat d'esprit positif : volonté de compréhension, persévérance ▪ Etat d'esprit négatif : dévalorisation, fuite, critique de tiers

d. Image de soi, facilité à apprendre	
Auto-évaluation sur la facilité d'apprentissage de la conduite	Capacité à s'auto-évaluer de manière juste

4- facteurs de volonté

Questions	Critères évalués
a. Sentiment d'auto-efficacité	
Satisfaction de sa situation professionnelle et/ou de ses apprentissages	Le sentiment d'auto-efficacité personnelle facilité l'apprentissage

b. Motivation pour la formation à la conduite	
Enoncé des raisons pour apprendre à conduire	Motivation à suivre une formation à la conduite

c. Persévérance	
Pratiques sportives ou culturelles anciennes et régulières	Implication volontaire et persévérance

d. Implication, rythme d'apprentissage	
Rythme d'apprentissage (fréquence souhaitée des cours de conduite)	Implication volontaire

5- Capacité de perception, d'analyse et de décision

Les situations vidéos	Critères évalués
a. Perception et sélection d'indices	
S1, S2, S3, S4	Perception et sélection d'indices

Les situations vidéos	Critères évalués
b. Prise en compte des indices	
S5, S6, S7, S8	Compréhension de situation

c. Prévision et anticipation	
S9, S10, S11, S12	Capacité de prévision et d'anticipation

d. Évaluation des distances et des vitesses	
S13, S14	Capacité d'évaluation de distance et de vitesse

e. Prise de décision	
S15, S16	Capacité décisionnelle.

f. Vision de l'espace	
Q.45, Q.46, Q.47	▪ Capacité visuo-spatiale ▪ Position du véhicule par rapport à infrastructure ou tiers
Q.48, Q.49, Q.50	▪ Capacité visuo-spatiale dynamique ▪ Evolution du véhicule dans l'espace

g. Temps de réaction et de traitement	
Temps de réponse moyen	Efficience du temps de réaction et de traitement cognitif.

6- Capacité d'attention et de mémoire de travail

10 situations présentées durant 4 sec.	▪ Exactitude ou erreur sur la prise d'information. ▪ Attention dirigée. ▪ Mémoire de travail.

NOS FORMATIONS

LE PERMIS B

Plusieurs filières possibles :

	Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC	Conduite supervisée	B traditionnel boîte manuelle
A partir de :	15 ans	18 ans	18 ans
Formation pratique (base forfait B)	25 heures	25 heures	25 heures
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans

AAC :

- Un rendez-vous préalable
- Minimum 1 an et 3 000 km de conduite accompagnée
- Au moins 2 rendez-vous pédagogique

Conduite Supervisée :

- Un rendez-vous préalable

Objectif :

L'objectif général de la formation au permis B est d'amener tout automobiliste débutant au niveau requis pour être autonome et responsable en adoptant des comportements sûrs et citoyens dans ses déplacements.

La formation théorique : l'apprentissage du code de la route

Le code de la route regroupe les règles officielles à appliquer, mais aussi les bonnes pratiques de conduite et de comportements entre les usagers. La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi pour celle des autres usagers de la route.

La formation théorique se compose de 9 thématiques obligatoires :

- Le conducteur
- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Eléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité
- Equipements de sécurité des véhicules
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Dispositions légales en matière de circulation routière
- La route
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Les entrainements au code se déroulent en groupe restreint (8 personnes maximum) et sont toujours encadrées par un enseignant de la conduite qui reprend et décortique chaque question afin :

- d'une part, de s'assurer que les candidats en aient bien compris le vocabulaire spécifique, ainsi que les attendus,
- d'autre part, de guider les candidats vers les indices et éléments de réponse pour leur permettre de commencer à automatiser les méthodes d'analyse de situation propres aux règles du code de la route.

Les enseignants utilisent un logiciel de suivi et de centralisation de données afin de suivre individuellement l'évolution de chaque candidat, et de pouvoir ainsi, adapter les apprentissages aux difficultés rencontrées (thèmes à renforcer…) et au rythme de chacun.

Certaines notions posant problème pourront être travaillées en individuel ou en groupe de 3 élèves maximum avec des outils différents (mini jeux Learning apps, fiche FALC, Power Point, manipulation et mise en situation sur mini circuit, démonstrations pratiques…).

L**a formation pratique : apprentissage de la conduite**

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

LE PROGRAMME DE FORMATION	
Compétences	**Compétences associées**
1 – Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	• Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifi cations intérieures et extérieures. • Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. • Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. • Démarrer et s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. • Utiliser la boîte de vitesses. • Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. • Regarder autour de soi et avertir. • Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
2 – appréhender la route et circuler dans des conditions normales	• Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.

	• Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure aux situations. • Tourner à droite et à gauche en agglomération. • Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. • Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. • S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
3- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	• Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser, être dépassé. • Passer des virages et conduire en déclivité. • Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire dans une fi le de véhicules et dans une circulation dense. • Connaître les règles relatives à la circulation inter-fi les des motocyclistes. Savoir en tenir compte. • Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

	• Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, …
4- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	• Suivre un itinéraire de manière autonome. • Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. • Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. • Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. • Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...). • Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. • Pratiquer l'écoconduite

Les premières leçons de conduite se déroulent sur notre piste privée et fermée à la circulation (découverte du véhicule, installation au poste de conduite, manipulation du volant, démarrage/arrêt…). Les parcours sont modulables et adaptables au niveau d'apprentissage de chaque candidat par la modification de l'implantation des panneaux de signalisation.
La formation se poursuit ensuite sur les voies ouvertes à la circulation, dans un premier temps sur des parcours peu fréquentés par d'autres usagers, puis sur des parcours avec une circulation plus dense.

Les cours de code et ateliers spécifiques

Les cours code se déroulent en groupe restreint (8 personnes maximum) et sont dispensés par un enseignant de la conduite. Ils portent sur les thèmes du code de la route et/ou sur des notions précises portant difficultés à certains candidats.

La sensibilisation aux risques routiers étant essentielle, certains thèmes pourront faire l'objet d'ateliers spécifiques, sous forme d'échanges et de débats, afin de sonder les représentations et difficultés de chacun et d'y remédier :

- Les effets des substances psychoactives sur le conducteur (alcool, médicaments, drogues…)
- La vitesse
- L'assurance auto (le contrat d'assurance, comment remplir un constat…)
- Les distractions (téléphone, aides à la conduite…)

LE PERMIS AM option Quadricycle léger

Le permis AM quadricycle à moteur représente une alternative pour les personnes qui ne peuvent pas, pour diverses raisons (handicap, santé, âge…), accéder au permis B afin de leur proposer une meilleure autonomie et de favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle.
Le service mobilité Sauvegarde a souhaité permettre aux personnes désirant avoir accès à un véhicule quadricycle à moteur (voiture sans permis) de bénéficier d'une formation adaptée à leur demande.

A ce jour, la majorité des formations pour l'obtention du permis AM sont dispensées sur scooter. Ce véhicule est moins adapté aux besoins des personnes souhaitant utiliser une voiture sans permis et se révèlent bien souvent être source d'angoisse ou de stress qui viennent se surajouter à ceux déjà existants.

De plus notre auto-école garantie une **approche adaptée et au plus proche des particularités ou des difficultés de tout un chacun**.

Législation

Les quadricycles légers (*Article R31-1.4.6)*

Véhicules à moteur à quatre roues dont le poids à vide n'excède pas 425 kg. La vitesse maximale par construction est égale ou supérieure à 6 km/h et ne dépasse pas 45 km/h et la cylindrée n'excède pas 50 cm^3 pour les moteurs essence, 500 cm^3 pour les moteurs diesel. Elle est conçue pour transporter au plus deux personnes y compris le conducteur.
Pour ce type de véhicule le permis AM est nécessaire pour tous conducteurs nés après le 31 décembre 1987 *(Article R.211-2)*.

La formation théorique

Elle est dispensée au collège et porte sur les règles de sécurité routière. Elle est validée par l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière en classe de 5ème (pour l'ASSR 1) et en classe de 3ème (pour l'ASSR 2). Pour une personne non scolarisée, cette formation est validée par l'Attestation de Sécurité Routière (ASR).

Attention : l'ASSR 2 ou l'ASR est obligatoire pour s'inscrire à la formation du permis AM pour toute personne née à partir du 1er janvier 1988. Elle n'autorise pas la personne à conduire un véhicule à moteur.

La formation pratique

D'une durée de 8 heures (depuis le 1er mars 2019), elle se déroule sur 2 jours minimum, à raison de 4 heures par jour maximum.
Cette formation comprend 5 séquences :

LE PROGRAMME DE FORMATION		
Séquences	**Durée**	**Contenu**
1 – Echange sur les représentations individuelles autour de la conduite	30 minutes	• Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. • Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2 – Formation à la conduite hors circulation *	Minimum 1 h	Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation

3 – Apports théorique (code de la route)	30 minutes	Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation
4 – Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique *	Minimum 3h	Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction
5 – Sensibilisation aux risques	Minimum 1h	Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent si l'élève est mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

* Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6h (conduite effective par élève).

A l'issue de la formation, une attestation de suivi est remise au candidat. Cette attestation vous autorise à conduire en France un véhicule correspondant pendant 4 mois, au-delà de ce délai vous devez posséder la catégorie AM du permis de conduire.

La demande de votre permis de conduire est effectuée par la secrétaire via ANTS.

Les enseignants à la conduite peuvent inciter les candidats ayant terminé la formation AM à prendre des leçons de perfectionnement afin de garantir une prise de volant en toute sécurité.

ATELIER D'ACTUALISATION AU CODE DE LA ROUTE
A DESTINATION DES SENIORS

Le document général d'orientation de la politique locale de sécurité routière 2018-2022 du Lot-et-Garonne fait part de constats pour les personnes âgées de + de 60 ans qui laissent entrevoir des besoins spécifiques en terme de sécurité routière. En effet la part des accidents corporels sur le département pour la période 2012-2016 impliquant un senior 60-74 ans représente 16% et celle impliquant un senior de 75 ans et plus représente 15%.

Le service mobilité de SAUVEGARDE, avec le soutien du département, de la CNSA et de la Conférence des financeurs, propose dans le cadre de ses missions et de ses compétences, une action répondant pour partie aux enjeux de notre territoire en terme de prévention.

Objectifs :

Permettre à un public situé tant en zone urbaine que rurale de se voir proposer une information sur :

- les évolutions des règles de conduite : priorité, intersection, giratoire, croisement …
- les évolutions du code de la route : nouveaux panneaux, nouvelle réglementation…
- les dispositifs d'aides à la conduite
- la santé et la conduite automobile : fatigue/vigilance, médicaments, alcool…
- les dispositifs alternatifs existant sur le territoire concernant les modalités de covoiturage ou d'assistance

De plus, de par la typologie des professionnels qui composent ce service, nous souhaitons associer cette action à une information sur les différents dispositifs d'aides et d'accompagnements dont les personnes vieillissantes peuvent bénéficier.

Déroulement des ateliers

- Accueil des participants autour d'une boisson chaude ou froide.
- Présentation du travailleur social qui explique son parcours, la raison de sa présence et sa mise à disposition pour répondre à tout type de demande après l'intervention sur la sécurité routière.
- Action de sensibilisation par un enseignant de la conduite diplômé sous forme d'atelier ludique et participatif.
- Echanges divers.

ATELIER DE PREVENTION AUX RISQUES ROUTIERS & ECO-CONDUITE
A DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Conduire pour son travail entraîne des contraintes particulières et expose à des risques professionnels au premier rang desquels les accidents de la route. C'est la première cause de décès par accident au travail : près de la moitié des accidents mortels du travail de salariés du régime général sont des accidents de la route (données Amélie décembre 2018). La prévention du risque routier consiste à agir sur différentes dimensions : les déplacements, les communications, l'état des véhicules et les compétences des salariés à la conduite.

De nombreux salariés conduisent un véhicule dans le cadre de leur travail, que cela soit de façon occasionnelle ou régulière (commerciaux, artisans, conducteurs routiers, professions de la maintenance, coursiers, salariés du BTP…). La dispersion géographique croissante du monde du travail entre clients, fournisseurs, sous-traitants augmente les distances parcourues chaque jour par certaines professions. De plus, satisfaire aux exigences professionnelles tout en respectant le Code de la route impose parfois de fortes contraintes aux conducteurs (ponctualité / respect des limites de vitesses, réactivité / interdiction de téléphoner au volant…).

Conduire pour le travail est souvent plus contraignant que conduire pour les besoins de la vie courante. Le risque d'accidents du travail sur la route est souvent en relation avec la nature et les exigences du métier qu'exerce le salarié. Il augmente aussi en fonction du comportement du salarié conducteur et de ses prises de décisions lors de la conduite.

Public concerné :
Salariés utilisant un véhicule dans le cadre de leurs trajets professionnels ou pour se rendre à leur poste (trajets domicile/travail).

Objectifs :

- Apporter les connaissances et outils nécessaires à la réduction du risque routier, que ce soit lors des déplacements professionnels mais aussi lors des trajets domicile/travail.
- Améliorer l'ensemble des pratiques de conduite afin de réduire les consommations de carburant et les pollutions émises lors des déplacements.
- Améliorer le comportement et la sécurité des conducteurs en circulation par une meilleure connaissance des « bonnes attitudes » à adopter et des nouvelles règlementations routières.

Informations pratiques :

6 participants maximum/ atelier.
Atelier d'1/2 journée (3h30), animés par nos enseignants de la conduite diplômés (BEPECASER et Titre Pro ECSR)

Programme :

Formation théorique : 2 heures en salle

- Actualisation au code de la route et à ses récentes évolutions (nouveaux panneaux, règles, franchissement d'intersections, régime de priorité, arrêt, stationnement et immobilisation)

- Formation globale à la prévention du risque routier, ainsi qu'aux risques liés au transport de personnes, règlementation : déplacements professionnels, pressions, influences et contraintes, hygiène de vie, distractions, vérifications de sécurité des véhicules, systèmes de retenues, produits psychotropes, absorption, élimination et parcours lunettes de simulation

Formation pratique : 30 min de conduite sur route avec enseignant de la conduite sur voiture auto-école (pour chaque participant)

- Analyse de la conduite et recommandations du formateur
- Tactiques d'urgence et comportement en cas d'accident
- Initiation à l'Eco-conduite et aides à la conduite (systèmes de sécurité, freinage d'urgence)

Moyens pédagogiques et techniques

Animation proactive permettant :

- La mise en évidence des responsabilités individuelles liées aux comportements «perturbateurs» (téléphone, notes, distraction, etc…)
- La recherche collective et participative des solutions et des méthodes de résolution : détection des situations, analyse et anticipation, actions correctives
- La présentation des règles de sécurité au volant – distances, anticipation, etc… – et la démonstration de leur nécessité
- Les liens avec les situations professionnelles et les précautions à prendre : inspection du véhicule, respect des matériels professionnels, signalisation des problèmes constatés, maintien de la sécurité des véhicules.

VIE PRATIQUE

Vous rencontrez des difficultés ?

Si vous rencontrez des difficultés, quel que soit le contexte, n'hésitez pas à nous en faire part. Il peut y avoir des mésententes, des insatisfactions ou des incompréhensions. Si vous êtes confrontés à ce type de situation, privilégiez le dialogue.
Parlez-en ouvertement à un membre de l'équipe (enseignants, travailleur social ou secrétaire). L'objectif est de vous aider à relativiser la/les difficulté(s) rencontrée(s) et à trouver ensemble la/les solution(s) pour la résoudre.

Réclamation

Toute réclamation doit-être transmise par écrit :

- soit par mail à l'adresse suivante : mobilite@sauve-garde.fr,
- soit par courrier postal à :

Service Mobilité SAUVEGARDE

8 rue Rayssac

47000 AGEN

Le travailleur social pourra demander une rencontre afin de recueillir plus d'informations ou pour trouver une conciliation à l'amiable.
Toute réclamation fera l'objet d'une réponse écrite de notre part.